

## COMPTE RENDU SYNTHESE ET AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2017

Séance du Conseil Municipal du cinq septembre deux mille dix-sept à seize heures.  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Arnac, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances. N'ayant pas obtenu le quorum au Conseil Municipal du premier septembre la convocation a été reporté à la date du cinq septembre.  
Sous la présidence de M. Guy CALVET, Maire.

**Présents** : CALVET Guy, CALVO Christophe, MARTY Nadège.

**Absent avec procuration** :

**Absents** : BOCQUIER Éric, FRIGOLA Dominique, CALVET Carole, AUCLAIR Louis-Dominique, VILLEROY-ATLE Eulalie, BISMUTH Serge

**Secrétaire de séance** : MARTY Nadège

### **ORDRE DU JOUR**

 Attribution d'indemnités de conseil à Madame HENOC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 16h00.

*Approbation du Conseil Municipal du 30 juin 2017 : Adopté à l'unanimité*

 **Délibération : Attribution d'indemnités de Conseil à Madame HENOC**

**Le Conseil décide** d'attribuer à Madame HENOC Corinne Receveur, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années et à 100% sur la totalité.

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3%

Sur les 22 867.35 euros suivant à raison de 2%

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1.50%

Sur les 60 979.61 euros suivants à raison de 1%

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0.75%

Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0.50%

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0.25%

Sur toutes les sommes excédant à raison de 0.1%

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

**Le Conseil Municipal** ayant ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, autorise le paiement de l'indemnité suivant le mode de calcul proposé ci-dessus.

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

 **Affaires diverses**

- Monsieur Le Maire informe, que la secrétaire Mademoiselle LE JAN Margaux sera en congé maternité à compter du 24 octobre 2017 et jusqu'au 12 février 2018.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur Le Maire de prendre contact avec le Centre de Gestion afin de demander qu'une personne soit mise à disposition pour le remplacement de la secrétaire actuelle.

- Monsieur Le Maire informe, que le député Louis ALIOT a demandé un rendez-vous pour ce présenter et rencontrer les élus de la commune.

Le rendez-vous sera pris à l'issue des élections Sénatoriales pour éviter toutes interprétations.

- Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur François CALVET, Sénateur, sur son intervention pour la défense des contrats aidés remis en cause par l'actuel gouvernement.

- Monsieur Le Maire informe, que le groupe d'intervention en milieu périlleux du SDIS 66 doit effectuer une manœuvre au lieu-dit *L'enclos du Moulin* les 9 et 18 octobre.

**Fin de la séance à 18h00.**

**A Saint-Arnac, le 05 Septembre 2017**

Le Maire,  
Guy CALVET

